

06 juin 2023 -09:56

Appartient à Conseil des ministres du 2 juin 2023

## Désignation de Rhode-Saint-Genèse comme commune supplémentaire utilisant un système de vote électronique

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a adopté un projet d'arrêté royal ajoutant la commune de Rhode-Saint-Genèse à la liste des communes utilisant un système de vote électronique.

La commune de Rhode-Saint-Genèse souhaite utiliser le système de vote électronique avec preuve papier lors des prochaines élections. L'arrêté royal du 14 mars 2014 portant désignation des cantons électoraux et des communes pour l'usage d'un système de vote électronique est adapté en vue d'ajouter Rhode-Saint-Genèse.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)